



Conseil de Développement de la Métropole et du Pays de Brest

Avis sur le rapport Développement Durable de l'année 2023

Lors de sa réunion du 15 octobre la commission Aménagement Développement Durable du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a rappelé les exigences matérielles et réglementaires qui doivent présider à l'élaboration et au contenu du rapport annuel de développement durable de la collectivité (RADD). Pour rappel, la loi "Grenelle 2" du 12 juillet 2010 précise l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ces mêmes textes prévoient qu'il appartient à chaque conseil de développement de prendre connaissance du projet de rapport et d'émettre un avis, préalablement à la délibération de la collectivité.

La commission constate avec satisfaction que le document présenté traduit la réalité et la diversité des actions menées par les 2 collectivités. Le rapport de cette année illustre notamment les actions menées en matière de handicap comme nous l'avons suggéré dans notre avis sur le rapport 2022.

La commission apprécie les améliorations notables du rapport tant sur le fond que sur la forme. L'objectif politique des collectivités en matière de développement durable est lisible au travers des exemples d'actions classés selon les 5 finalités définies par le code de l'environnement et en référence aux 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU. Les nombreuses actions de la collectivité sont rappelées et les initiatives apparaissent clairement au lecteur.

Cet avis est accompagné de quelques suggestions qui pourront permettre, à l'avenir, d'améliorer encore la lisibilité et la pertinence du document présenté :

- ✓ Modification du titre de la page 10 : « les indicateurs de développement durable pour le territoire ». Comme il s'agit d'objectifs généraux, il est suggéré pour le prochain rapport un titre tel que : « quelques éléments de contexte relatifs aux objectifs de développement durable sur le territoire ».
- ✓ Il serait souhaitable d'étoffer les introductions des 5 chapitres de façon à mieux expliciter les objectifs et la progression en la matière.
- ✓ La présentation des actions récurrentes est en progrès néanmoins des efforts restent à faire afin d'en généraliser les indicateurs de progression.
- ✓ La conclusion mériterait d'être étoffée afin de montrer la dynamique engagée. Compte tenu de l'impossibilité à trouver un indicateur qui à lui seul témoigne de l'action en faveur du développement durable, il serait intéressant au travers de quelques actions qui s'y prêtent d'illustrer par un graphique la permanence et les évolutions de ces actions.

- ✓ La question de la connaissance de l'existence de ce document et de son l'accessibilité est posée. Il serait opportun que ce document puisse être connu des habitants des 2 collectivités afin de montrer la réalisation des actions concrètes. Ne pourrait-il pas être consultable dans les médiathèques ? Ne pourrait-on développer une information dans le magazine Sillage ?

Avis du Conseil de Développement de la Métropole et du Pays de Brest

Le Conseil rend un avis très favorable sur le rapport développement durable 2023.

P.S :

Veillez trouver ci-après une remarque de l'association Sked, membre du conseil de développement :

- ✓ Proposition d'intégrer dans le chapitre 3. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité

3.37 Le développement des partenariats pour des actions culturelles spécifiques

Le partenariat de la ville avec Sked pour créer la 1ère crèche immersive en langue bretonne de l'ouest Bretagne.

La crèche immersive en langue bretonne Jibidi a été ouverte à Kerargaouyat quartier de St Pierre, en septembre 2023 et accueille 15 à 18 enfants. Ce projet est issu d'un partenariat étroit développé entre la fédération Sked pour la promotion de la langue et de la culture bretonnes et les services de la ville et de la métropole, la CAF, la PMI, yaouankizoù, la Région et le Département, l'office public de la langue bretonne.